



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-troisième réunion du groupe régional de planification et de mise en œuvre pour l'Afrique-Océan Indien (APIRG/23) & Sixième réunion du groupe régional de sécurité aérienne pour la région AFI (RASG-AFI/6) - Sessions conjointes

(Virtuel, 23 novembre et 2 décembre 2020)

Point 3 de l'ordre du jour - Coordination APIRG et RASG-AFI - État d'avancement de la mise en œuvre des objectifs de sécurité et de navigation aérienne de l'AFI

(Présenté par AFCAC)

RÉSUMÉ

Ce document décrit l'état de la mise en œuvre en 2019 des objectifs révisés d'Abuja en matière de sécurité et d'ANS par les États membres et les exploitants.

Les Points d'Action de la Réunion se trouvent au **paragraphe 3**

REFERENCE(S) :

- Déclaration d'Abuja sur la sécurité aérienne en Afrique
- Révision des objectifs de sécurité d'Abuja intégrant les indicateurs de performance ANS de l'AFI
- Mécanisme de suivi de la mise en œuvre des systèmes et initiatives de sécurité
- GASP et GANP de L'OACI

1. Introduction

- 1.1. Les objectifs de sécurité d'Abuja (AST) consistent en 16 objectifs continentaux de sûreté et d'ANS convenus entre les États membres africains pour renforcer la sécurité aérienne en Afrique.
- 1.2. L'AFCAC a été chargée de surveiller la mise en œuvre des objectifs de sécurité d'Abuja. À cet égard, l'AFCAC a mis au point un mécanisme de suivi pour atteindre cet objectif. Conformément à ce mécanisme, des questionnaires ont été envoyés aux États membres afin de fournir un retour d'information qui devait aider l'AFCAC à déterminer l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs de sécurité d'Abuja.
- 1.3. En février 2020, **seuls 25 États membres de l'AFCAC** avaient répondu, l'AFCAC complétant ces données des États par des informations pertinentes provenant des bases de données appropriées de l'IATA et de l'OACI, telles que iSTARS de l'OACI, USOAP CMA OLF, etc. (voir l'*annexe A*).

2. Discussion

2.1 Le rapport de 2019 sur l'état de mise en œuvre des AST a été élaboré à partir des informations fournies par 25 États et des données supplémentaires de l'IATA et de iSTARS de l'OACI, ce qui a permis de formuler les observations figurant à l'annexe A du présent programme de travail.

2.2 La moyenne des 25 États ayant répondu est de **47 %** de mise en œuvre des AST et ce chiffre est inférieur à l'objectif de 60 % fixé pour 2019 ;

- Dans les États africains, la moyenne du statut de l'IE en décembre 2019 était de **55,69 %**, tandis que le statut de l'IE en 2018 était de **50,64 %**. Cette évolution positive représente une augmentation marginale de 5 %.

2.3 Principaux défis :

- Il y a eu des lacunes importantes dans les informations en raison du manque de disponibilité d'outils de collecte de données automatisés. Un nombre important d'États n'ont pas fourni les informations demandées par le biais des questionnaires AST ;
- Progrès limités dans la mise en œuvre des AST liés à la navigation aérienne. Par exemple :
 - AST # 14** - sur la mise en œuvre des modules B0 de l'ASBU - Objectif non atteint - Il est nécessaire de mettre en place des plans directeurs régionaux/des interventions appropriées pour assurer une mise en œuvre efficace de cet objectif ;
 - AST # 13** - établissement de services de navigation aérienne harmonieux dans la région AFI - Progrès limités par rapport à l'objectif - Il est nécessaire de mettre en place des plans directeurs/interventions régionaux appropriés pour assurer une mise en œuvre efficace de cet objectif ;
 - AST # 10** - Mettre en œuvre la transition de l' AIS à l' AIM - Progrès limités vers cet objectif ;
 - AST # 11** - Les États doivent mettre en œuvre les procédures PBN pour toutes les pistes d'instruments - Progrès vers l'objectif - Bien que la moyenne du groupe soit élevée, un certain nombre d'États n'ont pas lancé de procédures PBN ni fait état de l'état de la mise en œuvre ...
- Il est nécessaire d'accroître la coordination et la collaboration entre les principales organisations régionales pour faire face aux contraintes de mise en œuvre et pour aider les États membres à atteindre les objectifs convenus en matière de sécurité et d'ANS. Cela implique l'acheminement des ressources et des efforts vers des domaines où les besoins sont plus importants, tels que les objectifs de l'ANS.
- Un certain nombre d'indicateurs de performance en matière de sécurité ne sont pas suffisants pour refléter l'état d'avancement de la mise en œuvre de certains objectifs et doivent donc être revus.

3 Conclusion

3.1 Depuis deux ans, l'AFCAC préconise l'utilisation d'outils de collecte automatisée de données sur la sécurité pour contrôler les systèmes et les objectifs de sécurité. Avec la prévalence de la pandémie COVID-19, l'utilisation de systèmes automatisés et intégrés de surveillance de la sécurité est en effet la voie à suivre car ils favorisent la collecte de données de sécurité en temps réel et fournissent également des systèmes d'inspection sans contact, de surveillance et de retour d'information.

3.2 Afin de relever les défis évoqués, il est recommandé ce qui suit :

a) L'AFCAC, l'OACI et les entités régionales devraient -

- Aligner les objectifs de sécurité d'Abuja sur le GASP/GANP ;
- Établir des objectifs mesurables et des cibles associées, des indicateurs et des personnes/organismes responsables pour fournir des informations ;
- Développer un mécanisme et des outils en ligne pour rendre compte efficacement des progrès réalisés ;
- Convoquer des réunions périodiques avec les points focaux AST établis ;
- Fournir une assistance technique aux États en fonction des besoins ;
- Assurer la coordination entre les principales parties prenantes, afin de garantir la disponibilité et le partage des données sur l'état d'avancement de la mise en œuvre.
- Accélérer les processus d'établissement des plans directeurs continentaux pertinents qui sont nécessaires pour assurer la mise en œuvre complète des objectifs de l'ANS.

b) Les États membres devraient -

- Établir et mettre en œuvre des outils automatisés de collecte de données et de partage d'informations sur la sécurité, conformément au mécanisme de suivi de la mise en œuvre des systèmes et initiatives de sécurité de l'AFCAC ;
- Élaborer et mettre en œuvre tous les plans nationaux de mise en œuvre requis en rapport avec les divers objectifs en matière de sécurité et d'ANS.

3.3. Points d'Action de la réunion

La Réunion est invitée à :

- a) Prendre note de l'état d'avancement et des défis liés à la mise en œuvre et au compte rendu des progrès ;
- b) Promouvoir l'utilisation d'outils de collecte de données automatisés pour le suivi des objectifs de sécurité et d'ANS ;
- c) Promouvoir la coordination entre les principales parties prenantes et accroître les interventions nécessaires pour aider les États membres de l'AFI à mettre en œuvre, en particulier, les objectifs d'ANS.